La séparation en théorie et en pratique : processus, objectif et limites

JACK JEDWAB

Jack Jedwab est président et directeur général de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut Metropolis. Il est titulaire d'un doctorat en histoire canadienne de l'université Concordia. Avant 1998, il a été directeur exécutif de la branche québécoise du Congrès juif canadien. Il est auteur et collaborateur de publications universitaires, de rapports gouvernementaux et de journaux publiés dans tout le pays dans les domaines de l'immigration, du multiculturalisme, de la diversité, des droits de l'Homme et des langues officielles. Après trois décennies de recherches approfondies sur l'opinion publique et la démographie, il est régulièrement consulté par les médias et les organismes gouvernementaux pour son expertise et ses analyses sur les questions importantes de la sphère publique. Il a enseigné et donné des conférences à l'Université McGill, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Concordia, offrant des cours allant de la politique publique à l'histoire de l'immigration et des groupes minoritaires, en passant par le sport au Canada.

Introduction : ce que veulent les Québécois — et ce que signifie la séparation

Cet essai s'appuie sur des résultats récents de sondages qui examinent la manière dont les Québécois et les autres Canadiens appréhendent à la fois le processus et l'objectif de la séparation du Québec. Pris dans leur ensemble, ces résultats révèlent une tension fondamentale : si la souveraineté conserve un attrait auprès des Québécois lorsqu'il s'agit de protéger la langue et l'identité, la confiance dans ses bénéfices pratiques demeure limitée et l'incertitude quant à son déroulement est considérable. Cette tension n'est pas nouvelle. Elle façonne le débat sur la souveraineté depuis des décennies. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est l'ampleur avec laquelle elle se reflète dans l'opinion publique. Le débat contemporain ne porte plus simplement sur la question de savoir si le Québec devrait devenir indépendant, mais sur la manière dont cette indépendance se concrétiserait et sur ceux qui en bénéficieraient en fin de compte. Pour comprendre l'état actuel de la souveraineté, il faut commencer non pas par ses motivations, mais par sa méthode.

La souveraineté est souvent présentée politiquement comme une option ou une décision qui exige simplement l'appui d'une majorité simple de Québécois lors d'un référendum. À la suite d'un tel résultat, on tient souvent pour acquis que les détails menant à l'accession au statut de nation se mettraient en place d'eux-mêmes. Toutefois, depuis le référendum de 1995 et l'adoption de la Loi sur la clarté, une attention croissante est accordée au processus nécessaire pour atteindre ce point et à ce qu'il implique pour l'entité dont les Québécois chercheraient à se séparer — c'est-à-dire le reste du Canada.

Partout au Canada, on reconnaît largement que toute démarche vers l'indépendance exigerait une question claire, un niveau d'appui décisif et une période de négociation faisant intervenir de multiples acteurs. Ces attentes s'inscrivent dans le sillage du Renvoi relatif à la sécession de la Cour suprême et de la Loi sur la clarté qui a suivi, lesquels ont établi qu'un résultat référendaire ne produirait pas automatiquement l'indépendance, mais déclencherait plutôt des négociations soumises à des contraintes constitutionnelles.

Cependant, ce cadre juridique et politique n'a jamais été pleinement accepté au sein du mouvement souverainiste québécois. Bien que la loi 99 du Québec affirme le droit du peuple québécois à l'autodétermination, son interprétation constitutionnelle est demeurée contestée. Dans le cadre du litige entourant cette loi, le procureur du Québec a soutenu devant les tribunaux que la forme d'autodétermination envisagée pouvait être comprise comme interne, c'est-à-dire exercée à l'intérieur du cadre constitutionnel canadien. La Cour d'appel du Québec a, pour sa part, indiqué que toute tentative d'utiliser la loi 99 comme fondement d'une sécession unilatérale pourrait être jugée inconstitutionnelle. Pourtant, politiquement, les acteurs souverainistes ont souvent présenté la loi de manière plus large, la décrivant comme une affirmation de la capacité du Québec à déterminer son avenir sans contraintes externes. Il en résulte une ambiguïté persistante entre l'interprétation juridique avancée devant les tribunaux et l'interprétation politique présentée au public.

Cette divergence produit deux conceptions concurrentes du processus : une vision fédérale, selon laquelle la séparation est conditionnelle, négociée et encadrée ; et une vision souverainiste, selon laquelle un mandat démocratique oblige le Canada à négocier des modalités de partenariat.

Ce dernier point a toujours été clairement exprimé dans le discours politique. En 1995, Lucien Bouchard a soutenu qu'un vote pour le « oui » mènerait non pas à une rupture, mais à un partenariat négocié avec le Canada. Cet argument persiste aujourd'hui, alors que des dirigeants contemporains comme Paul St-Pierre Plamondon continuent de présenter l'indépendance comme une reconfiguration plutôt qu'une rupture, tout en contestant la légitimité du cadre fédéral régissant le processus.

Cette position repose sur une hypothèse stratégique : le Canada n'aurait, en pratique, guère d'autre choix que de négocier une entente de coopération avec le Québec. Or cette hypothèse n'est pas largement partagée. Les sondages d'opinion réalisés par Léger pour l'Association d'études canadiennes suggèrent que les Canadiens ne considèrent pas la séparation comme un processus que le Québec pourrait définir de manière unilatérale. Ils s'attendent plutôt à une négociation structurée et collective dont les modalités seraient loin d'être prédéterminées.

Ce qui émerge, alors, est une profonde ambiguïté. Les règles du processus sont partiellement comprises, mais leur application demeure incertaine. Il n'existe pas d'attente partagée quant aux échéanciers, aux résultats ni même aux paramètres fondamentaux de la négociation.

Pourquoi la séparation? L'identité comme raison centrale

Si le processus semble complexe et incertain, les motivations qui poussent à le poursuivre sont relativement faibles.

L'argument le plus solide et le plus constante la souveraineté réside dans le domaine de la langue et de l'identité. L'indépendance est largement associée à l'idée qu'elle renforcerait la position du français au Québec. Pour de nombreux francophones, la souveraineté est comprise comme un moyen d'assurer la vitalité à long terme d'une communauté linguistique située dans un contexte nord-américain plus vaste.

Au-delà de cela, toutefois, l'argumentaire en faveur de la souveraineté s'affaiblit considérablement.

Ils sont peu nombreux à croire que l'indépendance apporterait des avantages économiques évidents. La plupart des Québécois ne s'attendent pas à ce que la souveraineté les rende plus prospères. Il n'existe pas non plus une forte confiance dans l'idée que le Québec gagnerait en influence sur la scène internationale.

Tableau 1

Les Québécois seraient mieux lotis comme pays indépendant et non comme partie du Canada	Canada	Québec	Reste du Canada
Oui	16%	27%	13%
Non	64%	57%	66%
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	19%	16%	20%

Tableau 2

	Les Québécois d'expression anglaise seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada		Les membres des minorités ethniques seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada	
Québec	**Francophones**	**Anglophones**	**Francophones**	**Anglophones**
Oui	15%	12%	18%	4%
Non	55%	78%	49%	80%
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	30%	10%	33%	16%
Total	100%	100%	100%	100%

Cela crée un déséquilibre dans le plaidoyer en faveur de la souveraineté : il est porté par l'identité, mais ses partisans invitent souvent à l'évaluer aussi à l'aune de ses retombées économiques ou de ce qu'elle impliquerait pour l'influence sur la scène internationale. Bien que l'attrait symbolique et/ou émotionnel de l'indépendance demeure important, il est tempéré par des doutes quant à ses conséquences matérielles. Comme le montre le tableau ci-dessous, une majorité de Québécois ne croit pas que le Québec serait mieux loti comme pays indépendant (57 %); à peine davantage de personnes ailleurs au Canada pensent que le Québec serait mieux loti seul (66 %).

Pour qui? Des attentes inégales et la question de l'inclusion

Si les motivations de la souveraineté sont inégales, les perceptions de ceux qui en bénéficieraient le plus sont encore plus révélatrices.

Une affirmation centrale du discours souverainiste contemporain est que l'indépendance est civique et inclusive, plutôt qu'ethnonationale. Ce cadrage a été particulièrement important au lendemain du référendum de 1995, lorsque Jacques Parizeau a attribué la défaite à « l'argent et le vote ethnique », ce qui a suscité un tollé général et a forcé une reformulation des principes du mouvement.

Depuis lors, certains souverainistes ont insisté sur le fait que ce sont les électeurs issus des minorités ethniques qui remettraient en cause la vision civique et inclusive sous-jacente à l'option indépendantiste. Pourtant, les perceptions du public québécois ne correspondent pas pleinement à ce cadrage.

De récents résultats de sondage révèlent qu'une majorité de Québécois ne croit pas que l'indépendance bénéficierait aux Québécois d'expression anglaise ou aux membres des minorités ethniques. Seules de faibles minorités voient des avantages clairs pour ces groupes dans un Québec souverain. Comme on l'observe ci-dessous, relativement peu de Québécois francophones ou anglophones croient que les Québécois d'expression anglaise seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada. Il en va de même quant à la question de savoir si les membres des minorités ethniques seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada. Moins d'un francophone québécois sur cinq est d'accord pour dire qu'ils seraient mieux lotis, et moins d'un anglophone sur vingt partage cet avis.

Il ne s'agit ni de laisser entendre ni de soutenir que la souveraineté est un projet d'exclusion. Cela suggère toutefois que de nombreux Québécois perçoivent ses bénéfices comme inégalement répartis, les gains les plus tangibles étant clairement associés à la majorité francophone.

Cette perception contribue à expliquer la sensibilité persistante entourant la question ethnonationale. Reconnaître que la souveraineté est principalement comprise comme bénéficiant à un groupe plutôt qu'à d'autres risque d'affaiblir son cadrage civique. Nier que ce soit le cas risque de déconnecter le discours politique de la perception publique.

La perspective canadienne : contrainte sans enthousiasme

Comme il a été indiqué, ni les Québécois ni les autres Canadiens ne croient que le pays serait mieux loti sans le Québec. À l'extérieur du Québec, les attitudes à l'égard de la séparation reflètent une combinaison de réticence et de contrainte. En même temps, il existe une volonté limitée de faciliter la séparation selon des modalités souples ou indéfinies. Les Canadiens tendent à insister sur les règles, les procédures et la prise de décision collective. Cela renforce l'idée que l'indépendance ne serait pas une négociation bilatérale, mais un processus multilatéral et basé sur la constitution.

Cela met également en lumière une divergence clé entre le Québec et le reste du Canada. Les hypothèses concernant la citoyenneté, les arrangements économiques et la continuité institutionnelle ne sont pas partagées. Ce qui peut paraître plausible au Québec n'est pas nécessairement accepté ailleurs.

Ce qui demeure souvent implicite dans ces hypothèses est la nature de la contrepartie ou du partenaire avec lequel le Québec négocierait. Le discours souverainiste invoque fréquemment l'idée d'un partenariat avec le « reste du Canada », comme si cette entité était politiquement unifiée, stable et capable d'agir comme un seul partenaire de négociation. Or cela est loin d'être certain.

La perspective du départ du Québec pourrait elle-même déclencher ou intensifier l'instabilité régionale ailleurs au pays, notamment en amplifiant les sentiments sécessionnistes dans des provinces comme l'Alberta. Dans un tel scénario, le Québec ne négocierait pas nécessairement avec une contrepartie nationale cohérente, mais potentiellement avec de multiples acteurs représentant des intérêts régionaux divergents et des formations politiques émergentes. Le cadre « nation à nation » qui sous-tend depuis longtemps l'après-indépendance imaginé pourrait donc reposer sur une hypothèse simplificatrice qui ne reflète pas la complexité de ce qui pourrait suivre un résultat référendaire.

Pressions parallèles : l'Alberta et le paysage changeant de la séparation

Le débat sur la souveraineté du Québec ne se déroule plus en vase clos. De récents résultats du sondage Léger de mai 2025 suggèrent que les préoccupations relatives à l'unité nationale sont de plus en plus façonnées par des développements au-delà du Québec, notamment la montée perçue du séparatisme en Alberta.

Une majorité de Canadiens (52 %) estime que la menace d'une séparation de l'Alberta devrait être prise très au sérieux, comparativement à 42 % qui disent la même chose au sujet de la séparation du Québec. Cela représente un changement notable dans la géographie des préoccupations au sein de la fédération. Alors que le Québec a historiquement été perçu comme le principal foyer des pressions sécessionnistes, de nombreux

Tableau 3

Devrait être pris très au sérieux…	Canada	Québec	Alberta
La menace de séparation de l'Alberta	52%	46%	63%
La menace de séparation du Québec	42%	47%	31%

Canadiens voient maintenant l'Alberta comme posant un défi plus immédiat ou plus pressant. Et, comme le révèle le tableau ci-dessous, les Albertains sont beaucoup plus susceptibles de considérer que la menace de séparation est bien plus sérieuse dans leur province qu'elle ne l'est au Québec.

En même temps, ces points de vue ne sont pas partagés uniformément. Les Québécois sont légèrement moins susceptibles de considérer le potentiel séparatiste de l'Alberta comme plus sérieux que celui de leur propre province, ce qui souligne la persistance d'asymétries régionales dans la manière dont l'unité est comprise.

Les perceptions de légitimité renforcent encore ces tendances. Un peu plus de Canadiens croient que les Albertains ont des raisons légitimes d'envisager la séparation (35 %) qu'ils ne disent la même chose des Québécois (33 %). Cela ne signale pas un rejet des revendications du Québec, mais suggère que les griefs enracinés dans l'insatisfaction économique et politique — particulièrement dans l'Ouest canadien — résonnent largement à travers le pays.

L'émergence de l'Alberta comme foyer de préoccupation complique le cadrage traditionnel de l'unité canadienne. La souveraineté du Québec a longtemps été traitée comme un cas distinct, ancré dans la langue, la culture et l'histoire. La montée de l'aliénation de l'Ouest introduit une logique différente — moins enracinée dans l'identité que dans les perceptions de déséquilibre économique et de marginalisation politique.

Cependant, pour l'ensemble de la population canadienne, la coexistence de ces pressions semble renforcer une préférence pour la retenue. Devant la possibilité que plusieurs régions expriment leur insatisfaction, les Canadiens sont plus susceptibles de mettre l'accent sur les règles, la clarté et la prise de décision collective dans tout processus de séparation. L'attente selon laquelle la sécession impliquerait une négociation structurée plutôt qu'une action unilatérale s'en trouve renforcée, et non affaiblie, par la présence de plusieurs demandeurs potentiels.

Dans ce contexte, la souveraineté du Québec est recadrée. Elle n'est plus vue uniquement comme une question constitutionnelle unique, mais comme une partie d'un schéma plus vaste de mécontentement régional. Cela n'efface pas sa spécificité, mais la situe dans un paysage national plus complexe et incertain — un paysage où les questions d'appartenance, de légitimité et de durabilité de la fédération sont soulevées simultanément dans plusieurs régions.

Conclusion : concilier processus et l'objectif

Le débat contemporain sur la souveraineté est défini par un décalage croissant entre le processus et l'objectif. D'une part, on reconnaît de plus en plus que la séparation serait complexe, négociée et incertaine. Elle n'est pas largement perçue comme un acte simple ou unilatéral.

D'autre part, les raisons justifiant la poursuite d'un processus aussi exigeant restent relativement limitées. L'argument le plus fort en faveur de la souveraineté réside dans la protection de la langue et de l'identité. Pourtant, cet objectif ne se traduit pas par une confiance généralisée quant à la performance économique, à l'influence internationale ou à l'harmonie sociale.

Voilà la contradiction centrale : un processus difficile et incertain associé à un objectif limité et inégalement partagé.

À cela s'ajoute l'absence de consensus sur ceux qui bénéficieraient de l'indépendance. Bien que la souveraineté soit présentée comme inclusive, elle est souvent perçue comme faisant principalement avancer les intérêts de la majorité francophone. Cette perception complique sa capacité à attirer un large soutien.

L'émergence de l'Alberta comme source parallèle de pressions séparatistes souligne davantage la fragilité de la cohésion nationale. Plutôt que d'être confronté à un défi unique et ancré dans l'histoire, le Canada fait maintenant face à un ensemble plus diffus de tensions régionales qui diffèrent par leur origine, mais convergent dans leurs implications pour l'unité.

Enfin, la divergence entre le Québec et le reste du Canada dans leur compréhension de la séparation suggère que même les hypothèses de départ d'un futur référendum ne seraient pas alignées.

Plutôt que de pointer vers un résultat clairement défini, nous regardons quelque chose qui ressemble davantage à une grande inconnue — une sorte de trou noir politique ou de puits sans fond où les contours d'une éventuelle rupture sont impossibles à cartographier. La « clarté » demeure obstinément insaisissable : il n'est pas du tout évident de savoir à quoi une telle rupture ressemblerait en pratique ni où elle mènerait, compte tenu des nombreuses lignes de faille qui se trouvent sous la surface. Ces fractures, ainsi que les nombreux obstacles pratiques et politiques qu'elles impliquent, sont largement contournées dans le débat public, nous laissant sans même un langage commun pour décrire les conséquences de ce qui est en train d'être envisagé.

Références

Association d'études canadiennes, La séparation du Québec : pourquoi, dans quel but et pour qui? (sondage Léger, décembre 2025).

Association d'études canadiennes, Points de vue des Canadiens sur le processus de séparation (sondage Léger, mai 2025).

Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217; Loi sur la clarté, L.C. 2000, ch. 26.

Assemblée nationale du Québec, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi 99), 2000.

Lucien Bouchard, discours prononcés pendant la campagne référendaire québécoise de 1995, mettant l'accent sur un partenariat économique et politique avec le Canada.

Déclarations publiques du chef du Parti Québécois Paul St-Pierre Plamondon (2024-2025) rejetant l'applicabilité de la Loi sur la clarté et présentant l'indépendance comme un partenariat négocié.

Association d'études canadiennes, La séparation du Québec : pourquoi, dans quel but et pour qui? (sondage Léger, décembre 2025).

Jacques Parizeau, propos tenus après le résultat du référendum de 1995.

Voir, par exemple, Gérard Bouchard, Interculturalism: A View from Quebec (Toronto : University of Toronto Press, 2015)